

CONDITIONS D'INSTALLATION

Forfait installation 8 mètres groupe posé au sol

- L'unité intérieure devra être posée sur un mur de façade et l'unité extérieure sera posée au sol de l'autre côté
- La longueur maximale entre les deux unités est de 8 mètres
- Un point électrique de 16 A en 2,5 mm² doit être prévu par le client au niveau de l'installation du groupe extérieur pour l'installation.

Le forfait comprend :

- l'appareil
- le déplacement
- la main d'œuvre
- le tube frigorifique de 8 mètres
- le raccordement électrique entre les deux unités
- les goulottes de finition blanche en 80x60 mm de 8 mètres
- un chapeau de sortie de mur blanc en 80x60 mm
- un coude à plat 90° blanc en 80x60 mm
- un support de sol pour le groupe extérieur
- les petites fournitures

La main d'œuvre comprend:

- le perçage du mur en parpaings ou briques de maximum 30 cm de profondeur
- l'installation de l'appareil
- le raccordement entre les deux unités
- le tirage au vide
- le test d'étanchéité
- la mise en service
- le certificat de contrôle d'étanchéité
- l'explication du fonctionnement de l'appareil

Un devis et un contrôle de pré-installation seront établis avant toute commande de l'appareil (déplacement gratuit dans un rayon de 50 km autour de Challans).